



COMMUNE DE ORSCHWIHR

**LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 7 MARS 2024**

Le Conseil municipal :

POINT 1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 12 DECEMBRE 2023

Approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2023.

POINT 2 – COMPTE DE GESTION 2023

APPROUVE à l'unanimité le compte de gestion 2023 du Comptable public.

POINT 3 – COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Hors la présence du Maire, approuve à l'unanimité le compte administratif 2023 qui se présente comme suit :

Libellés	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Opération de l'exercice	249 748.02	60 387.03	904 516.98	737 855.70
Résultat de l'exercice	+ 189 360.99		+ 166 661.28	
Résultat reporté 2022	+ 95 939.70		+ 175 000.00	
Résultat de clôture 2023	+ 285 300.69		+ 341 661.28	

POINT 4 – PLAN DES EFFECTIFS 2024

- ADOPTE le plan des effectifs au 1^{er} janvier 2024 ;
- AUTORISE le Maire à engager des contractuels pour les besoins saisonniers et le remplacement des agents en congé de maladie.

POINT 5 – REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DUE PAR LES OPERATEURS DE TELECOMMUNICATIONS

FIXE, à l'unanimité, le montant de la redevance 2024 selon les nouveaux barèmes officiels.

POINT 6 – BAUX DE LOCATION DES BATIMENTS COMMUNAUX

6.1 – Avenant au bail du salon de coiffure 4 place Saint-Nicolas

A l'unanimité :

- AUTORISE le Maire à signer un avenant pour modifier la clause de révision des loyers ;
- DIT que les autres clauses du bail restent inchangées.

6.2 – Modification du bail par avenant du cabinet de kinésithérapie 11a rue de Soultzmatt

A l'unanimité, hors la présence de Mme THEVENET :



COMMUNE DE ORSCHWIHR

- AUTORISE le Maire à modifier l'intitulé du bail en « bail professionnel » à la place de « bail commercial » et la clause de révision des loyers ;
- DIT que les autres clauses du bail restent inchangées.

6.3 – Avenant au bail du cabinet médical 7 rue du Centre

A l'unanimité :

- AUTORISE le Maire à signer un avenant pour modifier la clause de révision des loyers ;
- DIT que les autres clauses restent inchangées.

6.4 – Modification du bail du local 7 rue du Centre occupé par l'Association « Relais des bébés »

A l'unanimité :

- AUTORISE le Maire à signer un bail professionnel avec l'Association « Relais des bébés » et à modifier la clause de révision des loyers ;
- DIT que les autres clauses de la précédente convention restent inchangées.

POINT 7 – MODALITES DE PERCEPTION ET DE REVERSEMENT DE LA TAXE INTERIEURE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE – PART COMMUNALE (TICFE-C)

APPROUVE à l'unanimité les nouvelles modalités de reversement par Territoire Energie Alsace de la TICFE-C.

POINT 8 – DEMANDES D'AUTORISATIONS D'UTILISATION DU SOL

Prend acte des demandes d'autorisations d'urbanisme déposées depuis le 12 décembre 2023.

POINT 9 – DIVERS – HORS DELIBERATION

9.1 Dans le cadre de ses délégations, le Maire rend compte de l'acceptation d'un don et des déclarations d'intention d'aliéner reçues depuis le 12 décembre 2023.

9.2 Informations diverses données par le Maire aux Conseillers municipaux.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire lève la séance à 21 h 00.

Orschwihr, le 12 mars 2024



Le Maire :
Marie-Josée STAENDER

Publié sur le site internet de la commune le : 12 mars 2024
Affiché le : 12 mars 2024